

SAVIGNY EN SANCERRE

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Les dossiers présentés ainsi qu'il suit ont été votés lors du conseil municipal du 12 avril.

Finances

Service assainissement

Compte administratif 2021

Ce compte affiche un excédent de fonctionnement de 23 612€ et un excédent d'investissement de 97 447€

Budget assainissement 2022

Il s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Fonctionnement : 92 944€ et en investissement : 114 875€

Traitement des boues : poursuite de l'évacuation des boues vers la STEP de Cosne sur Loire

Suivant le coût de 20€/m³ de traitement et 5€/m³ d'utilisation des installations de Cosne

Budget général

Compte administratif 2021

Ce compte affiche un excédent de fonctionnement de 478 719€ et un déficit de 81 102€

La clôture de l'exercice présente un résultat de 387 616€

Budget 2022

Augmentation des taxes

Après le constat de l'aggravation brutale et imparable de tous les frais de fonctionnement, notamment en matières des énergies, des frais et charges des personnels, il a été décidé un ajustement de la fiscalité locale en portant une hausse des taxes ainsi qu'il suit :

Taxe foncière sur le bâti : 33.87

Taxe foncière non bâti : 28.51

CFE : 23.10 pour un produit attendu de 335 788 €

Vote du budget 2022

Il s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

En fonctionnement : 1 249 287€

En investissement : 1 632 402€ (compris les travaux du centre bourg)

En investissement ont été inscrits les projets suivants :

Eglise : remplacement de la grande porte latérale : 7500€ttc

Cantine : installation de panneaux acoustiques : 6500€ttc

Eclairage Place du Champ de foire : monument aux morts, maison médicale et espace pétanque, passage sécurisé de l'école maternelle : 9427€ (après subvention de 50% du SDE18)

Voirie : inscription d'une ligne de crédit de 50000€.

Subventions : les subventions instituées ont été reconduites.

Une subvention exceptionnelle est votée pour la classe de mer à raison de 80€ par élève.

Il n'a pas été voté de subvention nouvelle.

Personnel : suite au départ de Mme Nicole Peghaire qui fait valoir ses droits à la retraite et qui occupait le poste comptable à la mairie et celui d'agent à l'agence postale communale, le conseil prend acte que son remplacement sera effectué par 2 agents répartis entre l'APC et la mairie selon les temps d'emploi respectifs de ces 2 postes.

Questions diverses

Cérémonie du 8 mai : en raison des travaux, la cérémonie sera organisée dans la cour de l'école

Eclairage public dans les hameaux : à la demande de la commission, l'interruption de l'allumage sera poursuivi à l'identique de l'an passé : extinction du 2 mai au 5 septembre.

Fête de la musique aura lieu sous l'animation des « A' Faubertis »

Informations Communauté de Communes : les conseillers communautaires ont renseigné l'assemblée :

- sur l'avancée des travaux du PLUI : passage prochain à la phase de « zonage »
- et rendu compte des pistes de travail engagées dans la recherche de praticiens pour le territoire.

